



Bidart
B I D A R T E

Loi du 5 Avril 1884 (Article 56)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 210201-09)

SÉANCE DU 1^{ER} FÉVRIER 2021

L'an deux mil vingt et un et le premier du mois de février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le vingt-six janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application du III de l'article 19 de la Loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS	ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR	SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Christine CAYZAC, Mabel ETCHEMENDY, Marc CAMPANDEGUI, Claire MARJAK, Gérard GOYA, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoints au Maire, Christian BORDENAVE, Pantxo ITHURRIA, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Sophie VALDAYRON, Stéphanie MICHEL, Laurent BRIAULT, Fabienne LAUTIER-ROY, Sophie DUFJET, Pierre DAGOIS, Alexandra BOUR, Amaia ETCHELECOU, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS, Denis LUTHEREAU, Isabelle CHARRITTON	Florence POEYUSAN ayant donné pouvoir à Claire MARJAK, Christine CALEN ayant donné pouvoir à Maryse SANPONS, Eric IRASTORZA ayant donné pouvoir à Gérard GOYA, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Marc BÉRARD	Mme Amaia ETCHELECOU

OBJET :

SDEPA – ÉLECTRIFICATION RURALE – PROGRAMME ÉCLAIRAGE PUBLIC NEUF (2020) – APPROBATION DU PROJET ET DU FINANCEMENT DE LA PART COMMUNALE – AFFAIRE N°19EP144

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques (SDEPA), de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public sur la RD 355 – poste BB.

Monsieur le Président du SDEPA a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'entreprise ETPM

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'électrification rurale « ÉCLAIRAGE PUBLIC NEUF (SDEPA) 2020 », et proposera au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

➤ *décide de procéder aux travaux, ci dessus désignés et charge le SDEPA, de l'exécution des travaux.*

➤ *approuve le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :*

- montant des travaux T.T.C	47 076,55€
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 707,66€
- frais de gestion du SDEPA	1 961,52€
TOTAL	53 745,73€

- **approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :**
- | | |
|---|-------------------|
| - participation Syndicat | 4 500,00€ |
| - F.C.T.V.A | 8 494,68€ |
| - participation de la commune aux travaux à financer par emprunt | 38 789,53€ |
| - participation de la communes aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) | 1 961,52€ |
| TOTAL | 53 745,73€ |
- **accepte l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.**

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le - **8 FEV. 2021**
et publication ou notification du **10 FEV. 2021**

Le Maire de Bidart,
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI